



Doc. 14083
24 avril 2017

Les droits de l'homme dans le Caucase du Nord: quelles suites donner à la Résolution 1738 (2010)?

Amendement n° 21

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 3.4.3, insérer le paragraphe suivant:

«selon le plan d'action soumis par le gouvernement russe au Comité des Ministres, les enquêtes sur presque tous les cas relevant du «groupe Khashiyev» ont maintenant été suspendues;»

Déposé par:

SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC

